



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevet des collèges

Question écrite n° 39526

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de suppression de l'épreuve d'histoire-géographie-éducation civique au brevet des collèges et son remplacement par une évaluation en contrôle continu. L'application de cette mesure contreviendrait aux objectifs pédagogiques du brevet des collèges. Elle aurait pour effet de priver les élèves de l'opportunité de consolider leurs connaissances dans ces matières, par la préparation d'une épreuve terminale nécessitant la révision de la totalité du programme étudié durant l'année scolaire. Elle serait également en contradiction avec la volonté politique affichée de lutte contre l'illettrisme et d'éducation à la citoyenneté. Compte tenu de ces considérations, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation des examens et concours fait l'objet d'une attention constante, afin de veiller à ce qu'elle ne soit pas d'une lourdeur excessive qui aboutit parfois à désorganiser le temps d'enseignement. Dans le cadre d'une réflexion globale menée à ce sujet, des propositions avaient été formulées s'agissant du diplôme national du brevet, qui visaient notamment à remplacer l'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie - éducation civique par une évaluation sous forme de contrôle continu, telle qu'elle existe pour l'ensemble des disciplines enseignées au collège. Cette proposition n'est pas retenue et l'épreuve écrite d'histoire-géographie - éducation civique est donc conservée sous sa forme actuelle. Par ailleurs, cette discipline bénéficie toujours d'un volume horaire de trois heures trente en classe de 3e.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39526

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3567

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4477